



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Vendredi 4 octobre 2019 à 14h30  
Au Point 21 à Laillé (35)**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 4 octobre 2019 à 14h30** au Point 21 à Laillé (35), sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et Présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté

Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique

Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

**Excusés :**

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté

Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole  
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole  
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté  
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté  
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté  
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)  
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté  
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique  
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique  
Monsieur François CHENEAU, CARENE  
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE  
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

**Assistaient également :**

Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne  
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes métropole  
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique  
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine  
Monsieur Jean PLACINES, Directeur de la Délégation Armorique - Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Monsieur Michel GUERNEVÉ, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération  
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné  
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté  
Monsieur Bernard LEBRETON, Pontivy Communauté  
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général de l'EPTB Vilaine  
Madame Stéphanie WOIMANT, Responsable Pôle Milieux aquatiques et Biodiversité à l'EPTB Vilaine  
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique à l'EPTB Vilaine  
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification à l'EPTB Vilaine  
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier  
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat des Assemblées et assistante Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

\*

\* \*

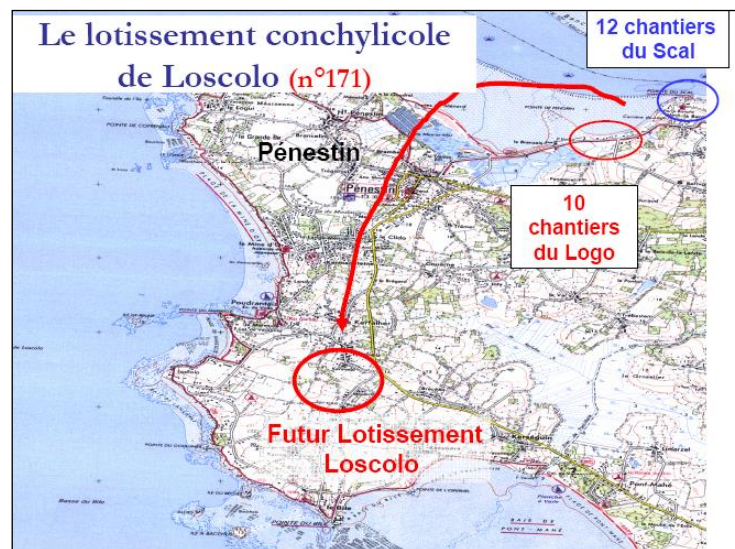
**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine**  
**du**  
**Vendredi 4 octobre 2019 à 14h30**  
**Au Point 21 à Laillé (35)**

**5 - Projet de relocalisation des chantiers situés dans l'estuaire de la Vilaine sur une zone d'activités à vocation conchylicole au lieu-dit Loscolo à Penestin**

Une part importante des concessions mytilicoles exploitées se situe dans les zones intermédiaires et externes de l'estuaire de la Vilaine et est donc sous influence du fonctionnement du barrage d'Arzal. La première conséquence de cette situation est un envasement global de l'estuaire lié à l'utilisation du plan d'eau amont comme réserve d'eau potable. Cet envasement a conduit à l'abandon de certains parcs et rend difficile l'accès aux structures de débarquement du port de Tréguier. Cela s'est traduit en 1979 par une compensation d'un montant de 5 750 000 F versée au titre de dédommagement au syndicat conchylicole de Tréguier.

Une seconde conséquence du fonctionnement du barrage d'Arzal est la dessalure chronique et importante de l'estuaire en période de crues. Cette dessalure est dommageable pour les mytiliculteurs lorsqu'elle intervient tardivement au printemps car ils ne peuvent alors remplir les bassins de stockage de moules. Ce problème concerne les chantiers situés au niveau de Tréguier (Scal et Logo) qui réalisent leur pompage d'eau de mer dans l'estuaire intermédiaire.

En partenariat avec l'IAV, la Communauté d'Agglomération CAP Atlantique a étudié un projet de relocalisation des chantiers actuels situés dans l'estuaire de la Vilaine sur une zone d'activités à vocation conchylicole au lieu-dit Loscolo à Penestin (cf carte ci-dessous). L'objectif est d'assurer aux chantiers une alimentation en eau de mer constante et de meilleure qualité, d'accroître la taille des ateliers, de moderniser les conditions de travail, d'installer des systèmes de traitement de l'eau afin de répondre aux exigences sanitaires présentes et à venir, et de libérer des espaces littoraux de l'emprise des anciens chantiers situés en estuaire de Vilaine.



Le concours actuel de l'I.A.V. au projet de la zone d'activité conchylicole de Loscolo à Penestin a consisté en un rachat des chantiers mytilicoles, au fur et à mesure des départs des professionnels, pour redevenir des espaces naturels. L'IAV a ainsi acquis, entre 2006 et 2009, six chantiers mytilicoles.

Le Conseil d'Administration a décidé en 2009 de suspendre ces acquisitions de chantiers, suite au manque de visibilité concrète sur le projet de Loscolo. Les freins et les écueils étaient importants et il était envisageable que le projet soit abandonné.

Début 2013, le projet a de nouveau avancé peu à peu. La révision de l'Etat des lieux de la Commune de Pénestin était nécessaire pour déménager les chantiers. Après plusieurs recours, il est maintenant envisageable que le projet se finalise. Le projet a été déclaré d'utilité publique en janvier 2019, l'Arrêté Préfectoral autorisant les travaux au titre du Code Forestier et du Code l'Environnement a été pris le 23 juillet dernier. Cap Atlantique a délégué à Loire-Atlantique Développement la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Des recours restent possibles avec un noyau dur de quelques opposants mais les besoins des professionnels sont avérés et la volonté politique de Cap Atlantique suffisamment affirmée pour que la Communauté d'Agglomération poursuive son engagement.

En Février 2017, le Conseil d'Administration ne s'était pas positionné car il souhaitait que les collectivités concernées (communes de Pénestin, Cap Atlantique et le département du Morbihan) soient auparavant consultées sur la suite du projet. Depuis le début d'année, l'EPTB Vilaine a été associé aux réunions sur le devenir des chantiers existants des mytiliculteurs qui se rendront au parc d'activités conchylicoles de Loscolo. L'objectif, dans le cadre de cette reprise de projet, est de définir un partenariat pour une acquisition publique, la démolition puis la renaturation des chantiers conchylicoles libérés au Logo et au Scal.

L'institution interdépartementale d'Aménagement de la Vilaine (IAV), devenue Syndicat Mixte EPTB Vilaine en octobre 2017, s'est investie dans ce projet par le passé en rachetant des terrains aux mytiliculteurs quittant le site dans un objectif de restauration du milieu naturel. CAP ATLANTIQUE nous questionne pour connaître notre position sur le devenir de nos parcelles et sur nos intentions pour d'éventuels achats de chantiers afin d'accélérer le déménagement des mytiliculteurs.

L'achat d'un chantier est estimé à 60 à 100 k€. Suite à la position décidée par les administrateurs de l'IAV, nous n'avons plus de crédits pour mener ses acquisitions. **Le partenariat avec CAP ATLANTIQUE doit néanmoins se poursuivre sur cette opération et il pourrait se traduire par la cession gratuite des chantiers en notre possession à un futur opérateur sous conditions de devenir des ENS. Le montant de ces acquisitions entre 2006 et 2009 par l'EPTB représente un total de 406 689 €.**

\*

\* \*

**Le Comité syndical après en avoir délibéré, réaffirme l'intérêt du projet de Loscolo, de ne plus acheter de nouveaux terrains et de céder gratuitement les parcelles sous réserve de devenir des Espaces Naturels Sensibles.**

**La Présidente de l'EPTB Vilaine**

**Solène MICHENOT**